

*2 orig + copie
compt B. 107*

**Subvention à circuit
touristique organisé
par la Cie CITRAM**

57035

L'an mil neuf cent cinquante sept, le six Avril 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 1er Avril 1957.

Etaient présents : MM. Brusset, Scugnet, Reutin, Castelnaud, Couzinot, Gausse, Barrot, Pouget, Couin, Guillaud, Brotreau, Barrière, Domacq, Etcheber, Bourdeille, Nartreau, Melle Fouché, MM. Rochederoix, Grussenmeyer, Dufour, Couin, Edouard, Chamboulan, Papeau, Guichoua.

Représenté : M. Laurent par M. Brusset.

Los Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Qui l'exposé de M. Barrot, rapporteur

Vu le projet de circuit touristique organisé en commun par la SROP et la Cie Citram ayant pour but la visite des Eglises Romanes de Saintonge.

Considérant que ce projet est intéressant pour la Côte de Beauté et la ville de Royan parce que les circuits seront précédés d'une publicité importante

Vu l'état de prévision établi par la Sté Citram faisant ressortir pour cette organisation un déficit de l'ordre de 200.000 frs

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- d'attribuer à la Sté CITRAM une subvention exceptionnelle de 50.000 frs pour l'organisation des circuits touristiques des Eglises Romanes de Saintonge.

- que cette somme sera prélevée sur le chapitre XVIII art. 9 du budget 1957 "Frais de Publicité".

- que cette somme sera versée en fin de saison sur production par la Sté Citram du bilan de l'exploitation du circuit.

POUR EXTRAIT CONFORME
Par le Député Maire
L'Adjoint Délégué.

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 2 Mai 1957

Le Sous-Préfet :

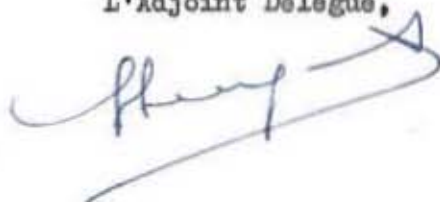
Illisible.

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 13 Mai 1957

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. ...', is written over a horizontal line. The signature is stylized and partially obscured by the line.